

20 juil 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 20 juillet 2006](#)

Fonds d'impulsion pour la médecine générale

Création d'un Fonds d'impulsion pour la médecine générale

Création d'un Fonds d'impulsion pour la médecine générale

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant création d'un Fonds d'impulsion de la médecine générale et fixant ses modalités de fonctionnement. Le projet comporte les modalités en vue du soutien financier des médecins généralistes débutants ou des médecins généralistes qui s'installent dans des zones nécessitant la présence de médecins généralistes supplémentaires. Ce soutien s'opérera par le truchement du Fonds d'impulsion créé par la loi-programme du 27 décembre 2005. La création d'un Fonds d'impulsion pour la médecine générale s'inscrit dans le cadre du Plan 2006-2007 pour le développement et la revalorisation de la médecine générale. Le fonds peut octroyer un prêt exempt d'intérêts d'un montant maximal de 15.000 euros pour la première installation d'un médecin généraliste en pratique individuelle ou collective. Il peut également octroyer un montant unique de 20.000 euros pour une première installation dans les zones répondant à certains critères. Une des interventions doit nécessairement être complémentaire à l'intervention du Fonds de participation. Le projet entre en vigueur le 1er juillet 2006. Il est soumis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe